

## **AVIS DE PUBLICATION**

Conformément aux articles L1133-1 à 3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le Bourgmestre de l'Administration communale de Hensies porte à la connaissance de la population que le Conseil communal, en sa séance du 16 décembre 2024, a approuvé le budget du service ordinaire et extraordinaire pour l'exercice 2025 de la Commune de Hensies.

Ces documents peuvent être consultés au service Finances.

Pour prendre rendez-vous, veuillez contacter le service du Secrétariat de la Direction générale du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 :

Téléphone : 065 76 73 67

Courriel : [info@hensies.be](mailto:info@hensies.be)

Pour le Collège communal,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

M. FLASSE

E. THIEBAUT